
De: Boucher, Julie
Envoyé: 22 décembre 2022 08:26
À: [REDACTED]
Cc: _Boîte_accès, mce
Objet: N/Réf. : 2223-079 - Votre demande d'accès à l'information
Pièces jointes: 079-document.pdf; 079-article.pdf; AVIS DE RECOURS.pdf



Objet : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

N/Réf. : 2223-079

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 2 décembre 2022, dont le but est d'obtenir la liste de tous les journaux et médias numériques payants auxquels le ministère du Conseil exécutif est abonné, et ce, pour les cinq dernières années.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que les renseignements relatifs à votre demande sont disponibles aux études des crédits du ministère du Conseil exécutif. Ces documents sont diffusés sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459

<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-etude-des-credits-budgetaires-des-ministeres-et-organismes-quebecois/501-conseil-executif-secretariats?ref=353>

Nous joignons également un tableau qui vous permettra de repérer l'information recherchée dans les documents diffusés.

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de même que de l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julie Boucher

Responsable de l'accès à l'information
Ministère du Conseil exécutif

835, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 643-7355
Télécopieur : 418 646-0866
mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Ministère du Conseil exécutif
Abonnements aux journaux, aux revues mensuelles,
aux publications (format papier ou électronique) et aux sites spécialisés de recherche sur Internet
1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif ¹

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=181098	96
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=228607	84
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244037	78
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261841	74
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275528	62

Secrétariats de mission du ministère du Conseil exécutif ²

Secrétariat à la jeunesse

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	Aucune dépense	
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=228641	50
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244068	51
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263761	52
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275105	60

¹ https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=5459

² <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/l-etude-des-credits-budgetaires-des-ministeres-et-organismes-quebecois/501-conseil-executif-secretariats?ref=353>

Ministère du Conseil exécutif

Abonnements aux journaux, aux revues mensuelles,
aux publications (format papier ou électronique) et aux sites spécialisés de recherche sur Internet
1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques/
Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=181087	21
	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=181088	16
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=229598	19
	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=229599	18
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244043	15
	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244044	14
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261842	17
	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=261843	17
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275716	21
	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275717	22

Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2020-2021	Aucune dépense	
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275524	43

Ministère du Conseil exécutif
Abonnements aux journaux, aux revues mensuelles,
aux publications (format papier ou électronique) et aux sites spécialisés de recherche sur Internet
1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

Secrétariat aux affaires autochtones

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=180992	63
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=228613	67
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244021	67
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264042	66
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275092	56

Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	Aucune dépense	
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=228610	44
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244045	46
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=263760	47
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275086	49

Ministère du Conseil exécutif
Abonnements aux journaux, aux revues mensuelles,
aux publications (format papier ou électronique) et aux sites spécialisés de recherche sur Internet
1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022 – Renseignements disponibles aux études des crédits

Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

PÉRIODE DE REDDITION	LIEN VERS LE CAHIER	PAGE
2017-2018	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=181216	59
2018-2019	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=229601	52
2019-2020	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=244031	53
2020-2021	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=264044	38
2021-2022	https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=275098	46

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).